



Assemblée générale

Distr. générale
30 Septembre 2016

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-troisième session

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Exposé écrit* présenté par Tchad agir pour l'environnement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[28 septembre 2016]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.16-16916 (F)



* 1 6 1 6 9 1 6 *

Merci de recycler



Droit de l'homme en Libye

La population autochtone des Toubous Libyens est depuis toujours marginalisée, persécutée en raison de la couleur noire de sa peau ainsi que par son appartenance ethnique et linguistique. Cette discrimination découle des lois sur la citoyenneté .

Depuis l'arrivée au pouvoir de Kadhafi, une politique de nettoyage ethnique a été pensée, organisée et appliquée à l'encontre des Toubous en favorisant les communautés arabes du sud, notamment les tribus des Zwais, des Ouled Souleiman et des Warfallas afin de modifier de manière durable le peuplement de ces régions - en créant du stress ethnique et législatif. A titre d'exemple, en décembre 2007, les Toubous furent considérés comme des étrangers car parlant d'autres langues que l'arabe. Et nombre d'entre eux perdirent la citoyenneté libyenne. De plus, les autorités locales ont empêché les Toubous d'accéder à l'éducation, à la santé et au logement.

En novembre 2008, malgré la résistance et la condamnation publique, l'état de Kadhafi a poursuivi sa persécution de la population autochtone Toubou en Libye.

En novembre 2009, le gouvernement a lancé un programme d'expulsions forcées et la démolition d'habitation toubous. Plusieurs dizaines de personnes furent arrêtées et portées disparues, d'autres poussées à l'exil vers les pays voisins.

Après la chute de Kadhafi cette politique s'est poursuivie.

En 2012, il y eut des affrontements récurrents entre Toubous et Zwais à Koufra, où des quartiers entiers ont été dévastés par de nombreux tirs de mortier et la ville est encore actuellement assiégée.

En mars 2012, à Sebha, les quartiers Toubous ont été pris pour cible par des tribus arabes Ouled Souleiman et Abou Seïf. Pire : les deux gouvernements libyens considèrent officiellement que les morts du côté arabe sont des martyrs morts pour défendre le pays contre des envahisseurs étrangers.

Le comité constituant a violé le principe de consensus en présentant un projet de constitution qui ne permet pas de faire valoir les spécificités culturelles et le droit à la citoyenneté de la population autochtone. C'est pourquoi les Toubous ont boycotté la nouvelle constitution.

Les Toubous demandent à la Commission des droits de l'homme de faire pression sur les nouvelles autorités libyennes. Ils demandent aussi à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) de faire en sorte que les droits constitutionnels de cette frange de la population soient clairement établis dans la nouvelle constitution. Pour que les Toubous n'aient plus jamais à subir de discrimination d'aucune sorte.